



## Procès-verbal de l'assemblée communale

Salle polyvalente de Le Pâquier – Lundi 19 mai 2025, à 20.00 heures

<u>Présidence</u>	Nicolas Gremaud, Syndic
<u>Présents</u>	65 personnes + les personnes suivantes qui ne sont pas citoyennes du Pâquier : Madame Adélaïde Tinguely, apprentie à l'Administration communale du Pâquier, Monsieur Christophe Dafflon, Directeur de l'école et M. Alain Saudan, bureau d'architecture ARCH collectif
<u>Excusés</u>	Mesdames Yannick Tissot et Nicolette Rusca Messieurs Karim Mekki, Markus Häseli, Jérémie Grangier, Luc Pittet
<u>Scrutateurs</u>	Messieurs Istvan Varga et Joël Eichenberger
<u>Secrétaire</u>	Jean-Claude Duriaux, Secrétaire général

---

### **LISTE DES OBJETS A TRAITER**

- 1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée communale du lundi 16.12.2024 : celui-ci est à la disposition des personnes intéressées au bureau communal et peut être consulté sur le site internet : [www.lepaquier.ch](http://www.lepaquier.ch)**
- 2. Comptes 2024**
  - 2.1 Présentation
  - 2.2 Rapport de la Commission financière sur la base de l'organe de révision
  - 2.3 Approbation
- 3. Approbation du crédit d'étude relatif à la construction d'une nouvelle école**
- 4. Renouvellement du mandat à notre fiduciaire BDO**
- 5. Divers**



Au nom du Conseil communal, le Président souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens à cette assemblée communale dédiée principalement à la présentation des comptes 2024.

En application des dispositions de la loi sur les communes (art. 12), cette assemblée a été régulièrement convoquée par annonce dans la Feuille officielle du canton de Fribourg, par affichage au pilier public et par une convocation adressée en circulaire tous ménages, le tout au moins 10 jours à l'avance, ceci afin d'assurer une large information et la possibilité pour toutes les citoyennes et tous les citoyens concernés de participer à cet important moment de la vie communale. Il précise que l'assemblée sera enregistrée pour faciliter la rédaction du procès-verbal (cf art. 12 al. 1 du règlement d'exécution de la loi sur les Communes du 28 décembre 1981).

Le Président indique que les objets figurant à l'ordre du jour sont affichés à l'écran. Les documents relatifs à ces objets étaient à disposition jusqu'à ce jour à l'administration communale et sur le site internet communal

Le Président demande si quelqu'un a une remarque à formuler quant à la convocation ou à l'ordre du jour. Cela n'étant pas le cas, il considère l'ordre de jour comme accepté et les objets seront donc traités selon l'ordre proposé.

Le Président s'enquière aussi de savoir si des personnes présentes dans la salle ne sont pas citoyennes ou citoyens actifs de notre Commune. Madame Adélaïde Tinguely, apprentie à l'Administration communale du Pâquier, Monsieur Christophe Dafflon, Directeur de l'école et M. Alain Saudan, bureau d'architecture ARCH collectif s'annoncent. Le scrutateur concerné tiendra compte de ces personnes qui n'ont pas le droit de vote. Le Président déclare que l'Assemblée peut ainsi délibérer valablement.

Le Président excuse Mesdames Yannick Tissot et Nicolette Rusca ainsi que Messieurs Karim Mekki, Markus Häseli, Jérémie Grangier, Luc Pittet.

Le Président nomme ensuite Messieurs Istvan Varga et Joël Eichenberger en qualité de scrutateurs en leur désignant leur secteur respectif. Il leur rappelle que leur tâche consiste à compter les personnes présentes aux rangées qui leur sont assignées et de communiquer, à haute voix au Secrétaire général, les résultats des oui, des non et des abstentions issus des votes. Il rappelle aussi que les membres du Conseil communal ne sont pas habilités à voter les comptes. Il leur précise encore qu'ils font partie du bureau de l'Assemblée communale avec les membres du Conseil communal. Le Président les remercie de leur collaboration.

Le Président demande également aux personnes qui veulent prendre la parole lors de cette Assemblée de se lever et de se présenter en indiquant leur nom et prénom et, au besoin, de mentionner à quel membre du Conseil communal est adressée la question.



## 1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée communale du lundi 16.12.2024

Ce dernier était à la disposition des intéressés à l'Administration communale et sur le site internet de la Commune. Le Président demande si quelqu'un souhaite faire une observation à propos de sa rédaction ou de son contenu.

Constatant qu'il n'y a pas de remarque, le Président considère ce procès-verbal comme accepté et remercie Monsieur Jean-Claude Duriaux, Secrétaire, pour la transcription conforme des avis exprimés.

## 2. Compte 2024

Le Président passe la parole à Laurence Corminboeuf, Conseillère communale en charge des finances, qui présente les comptes de résultats puis d'investissements 2024.

### 2.1. Présentation

Mme Laurence Corminboeuf informe que les comptes 2024 présentent un bénéfice de CHF 263'697.31 pour un total des charges de CHF 6'672'557.67 et un total des revenus de CHF 6'936'254.98. Pour rappel, le budget 2024 avec un coefficient d'impôts communal sur la fortune et le revenu de 83.5% présentait un déficit de CHF 282'000.-. Après correction du taux d'imposition à 80.0%, le déficit prévu était de CHF 433'000.--.

Le bon résultat 2024 est dû principalement à des revenus supplémentaires en termes d'impôts, à des subventions imprévues reçues du Canton et de la Confédération pour la décharge de Sautaux, mais aussi à la bonne tenue des budgets dans les divers dicastères.

Mme Laurence Corminboeuf remercie l'Administratrice des finances communales pour sa rigueur et la bonne tenue des comptes.



## Compte de résultats



	Comptes 2024		Budget 2024 (83.5%)		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration générale	1'018'444.77	68'521.08	1'061'200.00	70'100.00	910'676.84	70'733.29
Ordre et sécurité publics	178'117.33	54'219.15	160'400.00	57'500.00	338'665.40	262'893.25
Formation	1'970'192.93	175'500.55	1'996'500.00	212'200.00	1'914'297.15	198'476.85
Culture, sports et loisirs	275'790.45	42'345.80	298'650.00	28'900.00	221'267.35	32'810.70
Santé	668'221.54	10'181.59	690'300.00	4'500.00	610'078.70	33'588.50
Prévoyance sociale	664'381.50	2'506.34	676'200.00	1'400.00	641'421.45	15'993.40
Trafic et télécommunications	864'742.46	438'140.82	944'400.00	493'000.00	1'013'089.17	501'598.30
Protection environnement et aménagement du territoire	841'312.87	810'899.60	948'850.00	754'500.00	858'717.10	757'341.85
Economie publique	43'637.95	43'000.00	53'700.00	43'000.00	42'203.10	308'253.00
Finances et impôts	147'715.87	5'290'940.05	149'800.00	5'032'900.00	41'736.90	5'510'518.25
<b>Total des charges</b>	<b>6'672'557.67</b>		<b>6'980'000.00</b>		<b>6'592'153.16</b>	
<b>Total des revenus</b>		<b>6'936'254.98</b>		<b>6'698'000.00</b>		<b>7'692'207.39</b>
<b>Résultat</b>	<b>263'697.31</b>			<b>282'000.00</b>	<b>1'100'054.23</b>	

Madame Laurence Corminboeuf présente ensuite les principales différences entre le résultat des comptes 2024 et le budget 2024 à l'aide des diapositives ci-dessous.

### Administration générale :



## 0. Administration générale

Comptes 2024		Budget 2024	
Charges	Revenus	Charges	Revenus
1'018'444.77	68'521.08	1'061'200.00	70'100.00

### Charges :

❖ Maintenance de logiciels	- CHF 40'051.40
❖ Frais de déplacement et autres frais	+ CHF 7'469.40
❖ Honoraires conseillers, experts, spécialistes	+ CHF 8'215.60
❖ Imputations internes intérêts	- CHF 8'550.00



## Ordre et sécurité publics :



# 1. Ordre et sécurité publics

Comptes 2024		Budget 2024	
Charges	Revenus	Charges	Revenus
178'117.33	54'219.15	160'400.00	57'500.00

### Charges :

- ❖ Amortissement non planifié CSPI>SSF + CHF 28'249.00

## Formation :



# 2. Formation

Comptes 2024		Budget 2024	
Charges	Revenus	Charges	Revenus
1'970'192.93	175'500.55	1'996'500.00	212'200.00

### Revenus :

- ❖ Participation parents AES - CHF 23'497.70
- ❖ Participation parents repas - CHF 9'735.00

### Charges :

- ❖ Imputations internes édilité - CHF 28'880.00



## Culture, sports et loisirs :



### 3. Culture, sports et loisirs

Comptes 2024		Budget 2024	
Charges	Revenus	Charges	Revenus
275'790.45	42'345.80	298'650.00	28'900.00

#### Charges :

- ❖ Salle polyvalente, entretien - CHF 8'588.55
- ❖ Achat matériel espaces verts + CHF 8'436.65

#### Revenus:

- ❖ Location buvette + CHF 6'800.00

## Santé :



### 4. Santé

Comptes 2024		Budget 2024	
Charges	Revenus	Charges	Revenus
668'221.54	10'181.59	690'300.00	4'500.00

#### Charges :

- ❖ Part. subv. frais accompagnement pers. âgées - CHF 19'920.80



## Prévoyance sociale :



### 5. Prévoyance sociale

Comptes 2024		Budget 2024	
Charges	Revenus	Charges	Revenus
664'381.50	2'506.34	676'200.00	1'400.00

#### Charges :

- ❖ Subventions aux crèches-garderies - CHF 14'916.80

## Trafic et télécommunications :



### 6. Trafic et télécommunications

Comptes 2024		Budget 2024	
Charges	Revenus	Charges	Revenus
864'742.46	438'140.82	944'400.00	493'000.00

#### Charges :

- ❖ Taille, entretien arbres et haies - CHF 11'000.00
- ❖ Entretien, signalisation - CHF 6'261.15
- ❖ Hangar, imputations internes édilité + CHF 25'370.00
- ❖ Revenus : vente véhicule Hansa + CHF 22'000.00



## Protection de l'environnement et aménagement du territoire :



### 7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Comptes 2024		Budget 2024	
Charges	Revenus	Charges	Revenus
841'312.87	810'899.60	948'850.00	754'500.00
❖ Traitement eaux usées, bénéfice			CHF 190'467.80
❖ Approvisionnement eau potable, perte			CHF 14'909.77
❖ Gestion des déchets, perte			CHF 22'473.39
❖ Gestion des déchets, taux de couverture			84.36 %
<u>Charges :</u>			
❖ Entretien eaux usées			- CHF 12'914.00
❖ Prestations Eau Sud			+ CHF 54'460.00



### 7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire- Suite

Comptes 2024		Budget 2024	
Charges	Revenus	Charges	Revenus
841'312.87	810'899.60	948'850.00	754'500.00
❖ Honoraires conseillers, experts			- CHF 23'746.75
❖ Transports déchets urbains			- CHF 5'444.25
<u>Revenus :</u>			
❖ Vente d'eau			- CHF 11'414.75
❖ Subvention décharge Sautaux			+ CHF 56'483.00



## 7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire - Suite

Comptes 2024		Budget 2024	
Charges	Revenus	Charges	Revenus
841'312.87	810'899.60	948'850.00	754'500.00

- ❖ Autorisations, honoraires service technique + CHF 20'420.00

### Finances et impôts :



## 9. Finances et impôts

Comptes 2024		Budget 2024	
Charges	Revenus	Charges	Revenus
147'715.87	5'290'940.05	149'800.00	5'032'900.00

### Revenus :

- ❖ Impôt sur les prestations en capital - CHF 21'179.65
- ❖ Impôt sur la fortune (83.5% > 80%) - CHF 15'000.00
- ❖ Impôts sur la fortune, années précédentes + CHF 51'811.40
- ❖ Impôts sur le revenu (83.5% > 80%) - CHF 110'000.00
- ❖ Impôt sur le revenu, années précédentes + CHF 216'403.40



## 9. Finances et impôts- Suite

Comptes 2024		Budget 2024	
Charges	Revenus	Charges	Revenus
147'715.87	5'290'940.05	149'800.00	5'032'900.00

- ❖ Impôt à la source + CHF 54'872.22
- ❖ Impôt sur les gains immobiliers + CHF 41'070.60
- ❖ Impôt sur les successions, donations + CHF 17'601.85
- ❖ Impôt bénéfice pers. morales, années préc. + CHF 51'139.70



## 9. Finances et impôts - Suite

Comptes 2024		Budget 2024	
Charges	Revenus	Charges	Revenus
147'715.87	5'290'940.05	149'800.00	5'032'900.00

### Charges :

- ❖ Intérêts passifs des engagements financiers - CHF 70'123.12



Laurence Corminboeuf présente ensuite les investissements 2024 indiqués dans les diapositives ci-dessous.



## Investissements

	Comptes 2024		Budget 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Administration</b>				
Chalet la Chia, réfection toiture en tavillons	103'700.00		110'000.00	
Subvention cantonale, chalet la Chia, réfection toiture				47'900.00
Dédommagement ECAB, chalet la Chia, réfection toiture		22'900.00		22'900.00
<b>Formation</b>				
Etude de faisabilité nouveau bâtiment scolaire	12'000.00			
<b>Culture, sport et loisirs</b>				
Parc du Chèrvi, surfaces sportives	469'840.00		760'700.00	
Parc du Chèrvi, buvette/vestiaires	851'686.00		521'800.00	
Parc du Chèrvi, panneaux photovoltaïques sur toit buvette	27'680.00		32'500.00	
Subvention pronovo, Parc du Chèrvi, panneaux photovoltaïques		15'970.00		15'000.00



## Investissements

	Comptes 2024		Budget 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Parc du Chèrvi, aménagements urbanistiques	591'376.00		664'300.00	
Subventions Mobul, Chèrvi, Stationnement deux-roues		1'478.00		
<b>Trafic et télécommunications</b>				
Route de Gruyères, mesures Valtraloc, travaux	5'344.00		548'500.00	
Subvention cantonale, route de Gruyères, mesures Valtraloc				157'800.00
Route du Carmel, crédit étude travaux PAD Chancheri			50'000.00	
Parc du Chèrvi, réfection zone hangar communal	20'915.00			
Achat véhicule utilitaire Meili	160'000.00		165'000.00	
Achat tracteur multifonction (Iseki)	29'950.00			
<b>Protection de l'environnement et aménagement du territoire</b>				
<b>Approvisionnement en eau</b>				
Taxes de raccordement des ménages privés		7'473.00		



## Investissements

	Comptes 2024		Budget 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Traitement des eaux usées</b>				
Rue des Mésanges, assainissement canalisations EU-EC	1'490.00		148'900.00	
Taxes de raccordement des ménages privés		7'382.00		
<b>Gestion des déchets</b>				
Parc du Chèrvi, réaménagement déchetterie	8'651.00			
Achat et pose de Moloks (+ système Gastrovert)	10'620.00			
<b>Corrections de cours d'eau</b>				
Ruisseau des Morands, remise à ciel ouvert	2'018.00			
Subvention fédérale, ruisseau des Morands		91'710.00		
Subvention cantonale, ruisseau des Morands		71'330.00		
Ruisseau du Chèrvi (projet JPF), remise à ciel ouvert			307'000.00	



## Investissements

	Comptes 2024		Budget 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Corrections de cours d'eau - suite</b>				
Ruisseau du Chèrvi, redistribution des subventions à JPF			110'250.00	
Remboursement de JPF, ruisseau du Chèrvi				307'000.00
Subvention cantonale, ruisseau du Chèrvi (redistribuée à JPF)				110'250.00
Ruisseau des Frassy, travaux d'endiguements	80'160.00		90'000.00	
Subvention fédérale, ruisseau des Frassy				31'500.00
Subvention cantonale, ruisseau des Frassy				28'800.00
<b>Aménagement du territoire</b>				
Plan d'aménagement local (PAL), adaptations	13'439.00		55'000.00	
<b>Total des dépenses</b>	<b>2'388'869.00</b>		<b>3'563'950.00</b>	
<b>Total des recettes</b>		<b>218'243.00</b>		<b>721'150.00</b>
<b>Investissements nets</b>		<b>2'170'626.00</b>		<b>2'842'800.00</b>



Laurence Corminboeuf passe en revue ensuite les éléments significatifs du budget des investissements terminés en 2024.

	Budget voté		Coût final		Résultat / différence
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Chalet La Chia, réfection toiture en taviillons	110'000.00		103'700.00		-6'300.00
Chalet La Chia, dédommagement ECAB, grêle 2021		22'900.00		22'900.00	0
Subventions fédérales Mobul, Parc du Chèrvi, stationnement deux-roues		0		1'478.00	+1'478.00
Achat véhicule utilitaire Meili	165'000.00		160'000.00		-5'000.00
Achat tracteur multifonction, Iseki	0		29'950.00		+29'950.00
Achat et pose de Moloks (+ système GastroVert)	100'000.00		101'390.00		+1'390.00
Ruisseau des Frassy, travaux d'endiguements	90'000.00		80'160.00		-9'840.00

Le Président remercie Madame Laurence Corminboeuf de sa présentation et Madame Janick Vega pour la préparation de ces comptes.

## 2.2 Rapport de la Commission financière sur la base de l'organe de révision

Monsieur Pascal Charlet lit le rapport de la Commission financière :

*"La société BDO SA est définie en qualité d'organe de révision et, selon les articles 57 à 63 de la loi sur les finances communales (LFCo), a effectué sur mandat du Conseil Communal l'audit des comptes annuels (bilan, compte de résultats, compte des investissements, tableau de flux de trésorerie et annexe du bilan) en date des 17 et 18 mars 2025, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024.*

*Lors de la séance des comptes 2024, en date du 8 mai dernier, les membres de la Commission financière ont pris connaissance de cet audit ainsi que des explications complémentaires données par Mme Janick Vega, Administratrice des finances communales et Mme Laurence Corminboeuf, Conseillère communale responsable des finances.*

*Il ressort principalement de cet audit que les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation ainsi que la tenue des comptes dans leur ensemble sont effectuées de manière correcte.*



*Il apparaît également que les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024 sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux. En conséquence, la Commission financière propose à l'assemblée d'accepter les comptes tels qu'ils vous sont présentés et d'en donner décharge au Conseil communal.*

*Nous tenons à remercier Mme Janick Vega, Administratrice des finances communales, pour l'excellente tenue des comptes ainsi que pour les explications détaillées données lors de la séance de la Commission financière du 8 mai dernier."*

Le Président remercie Monsieur Pascal Charlet pour son rapport.

### **2.3 Approbation**

Le Président donne la parole à l'Assemblée.

**M. Alexis Morand** demande à quoi correspond le placement à court terme sur le marché monétaire. **Mme Laurence Corninboeuf** répond qu'il s'agit de liquidités disponibles qui sont prêtées à une banque pour une certaine période et qui rapportent des intérêts nettement supérieurs à ceux d'un compte courant.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet ce point de l'ordre du jour au vote. Il rappelle que les membres du Conseil communal ne peuvent pas voter les comptes. Par contre, l'Administratrice des finances communales, Janick Vega, et le Secrétaire général, Jean-Claude Duriaux, ont le droit de voter.

**Décision** : l'Assemblée communale approuve à l'unanimité les comptes de résultats et d'investissements 2024.

Le Président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée.

### **3. Approbation du crédit d'étude relatif à la construction d'une nouvelle école**

Pour la présentation de cet objet, le Président a le plaisir d'accueillir Monsieur Alain Saudan, du bureau l'ARCH collectif, à qui le Conseil communal a confié l'étude de faisabilité. Il tient à le remercier de sa disponibilité. Cependant, avant de lui céder la parole, le Président donne la parole à Madame Laurence Corninboeuf, Conseillère communale en charges des bâtiments communaux, qui résume ce projet. Elle informe que l'école actuelle, construite en 1906 puis agrandie en 2000, ne correspond plus aux besoins de la Commune suite au développement de ces dernières années. Les enseignants manquent cruellement de salles d'appui, le directeur d'établissement n'a pas de bureau sur le site du Pâquier et certaines salles de classe du vieux bâtiment ont des plafonds bas. Ces dernières ne répondent plus aux normes actuelles de dimensionnement des locaux.



Une proposition de transformation afin de créer une petite salle d'appui dans le bâtiment des années 2000 a été balayée par la Commission cantonale des bâtiments scolaires en juin dernier.

Le Conseil communal du Pâquier a également contacté la commune de Gruyères pour connaître ses besoins futurs. Celle-ci n'a plus de zone à construire à développer et ne prévoit donc pas de croissance démographique. Elle n'a pas besoin de nouvelles salles de classes.

Dès lors et afin d'anticiper les besoins futurs de notre Commune, le Conseil communal envisage de construire une extension comprenant 4 salles (2 classes enfantines et 2 classes primaires ainsi que des locaux annexes). Ces locaux seront adaptés aux personnes à mobilité réduite (ascenseur). Une partie du bâtiment historique sera ainsi libérée afin de permettre l'installation de salles d'appui, du bureau du directeur ainsi que d'une salle qui pourrait être ponctuellement utilisée par les sociétés du village ou pour de la logopédie. De plus, deux salles de classe subsisteront en réserve et pourraient accueillir à terme environ 40 à 50 élèves.

La construction pourrait en principe être finalisée pour la rentrée scolaire d'automne 2027.

Un crédit d'étude devisé à **CHF 140'000 TTC** est proposé à l'Assemblée communale. Il comprend les honoraires de l'architecte (projet, demande préalable, devis général, études des détails) ainsi que ceux des mandataires techniques comme l'ingénieur civil, les ingénieurs CVSE, l'architecte paysagiste, le géomètre et l'ingénieur acousticien.

M. Saudan et M. Dobler de l'atelier l'ARCH collectif sont là ce soir pour présenter les premières études qui ont été faites dans le cadre de l'étude de faisabilité et l'état des réflexions. Madame Laurence Corminboeuf rappelle que l'Assemblée doit se prononcer sur le crédit d'étude et non sur la construction de l'école proprement dite.

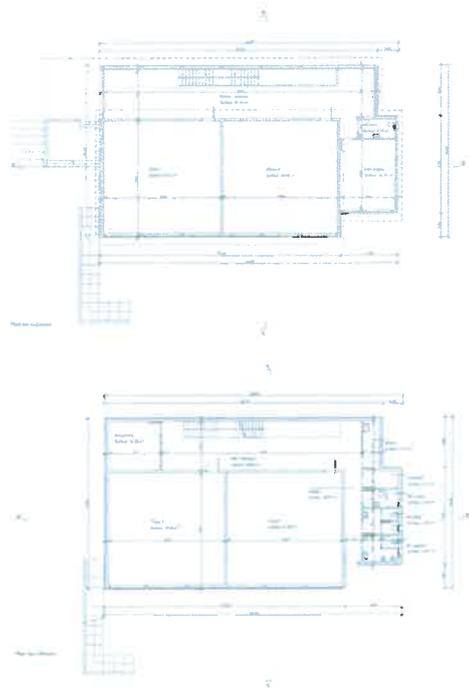
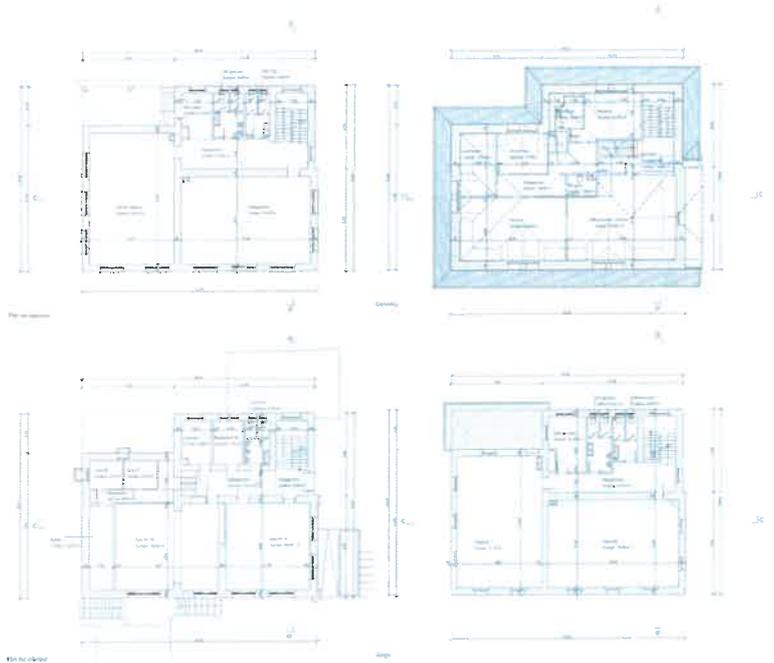
Madame Laurence Corminboeuf passe ensuite la parole à Messieurs Alain Saudan et Samuel Dobler qui présentent le projet à l'aide des diapositives ci-après.



ÉCOLE DU PÂQUIER  
Création de quatre salles de classe

## Présentation

1. Situation existante
2. Processus d'analyse
3. Programme des locaux
4. Faisabilité
5. Coûts de construction
6. Planning
7. Crédit d'étude



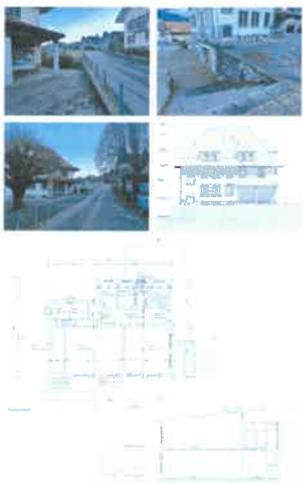


## Processus d'analyse

Analyse de la situation existante et des besoins futurs

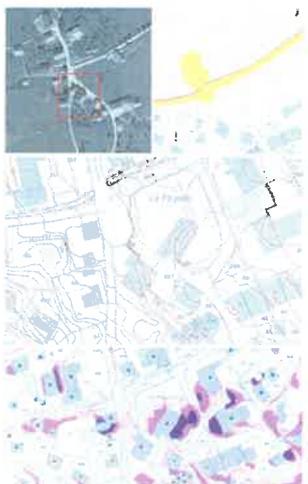
### Documentation de l'existant

Documentation photographique  
Plans de l'état existant



### Analyse du site

Localisation  
Caractéristiques du terrain  
Analyse des dangers  
Évolution historique du site



### Analyse réglementaire

Cadre juridique  
Réglementations et normes



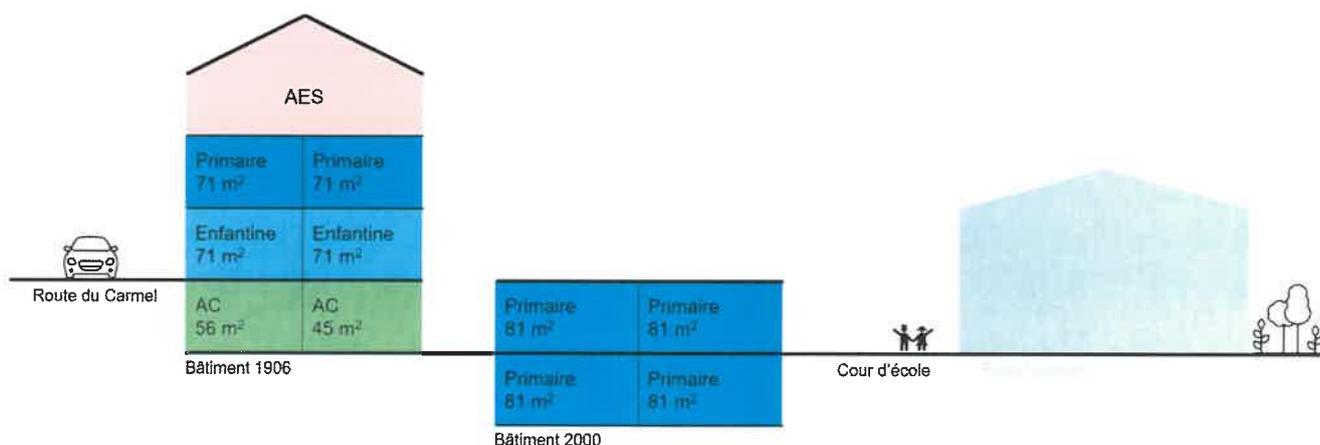
### Définition des besoins

Capacité de l'école  
Évolution démographique  
Fonctionnalité et accessibilité



## Programme des locaux

Situation actuelle

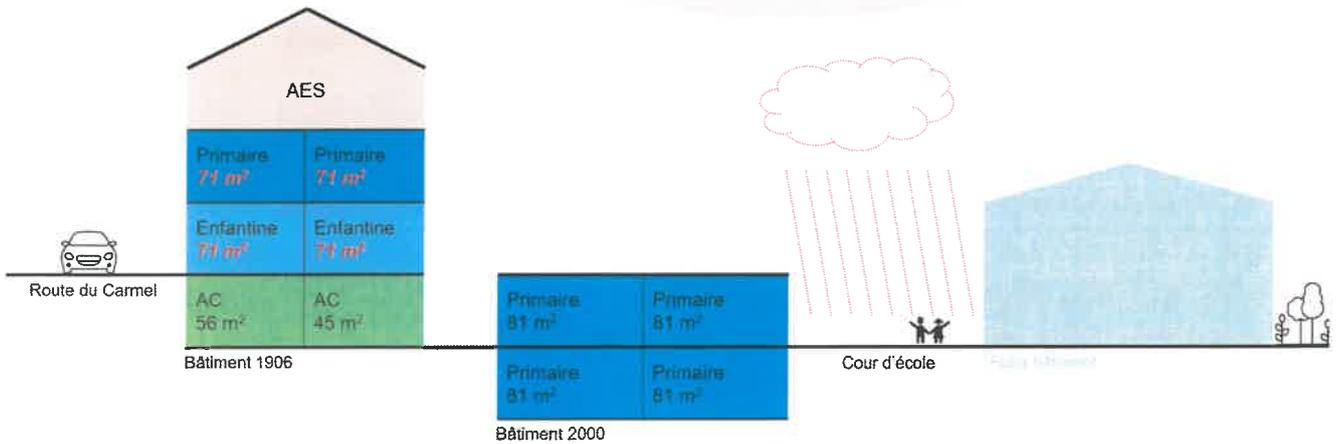




## Programme des locaux

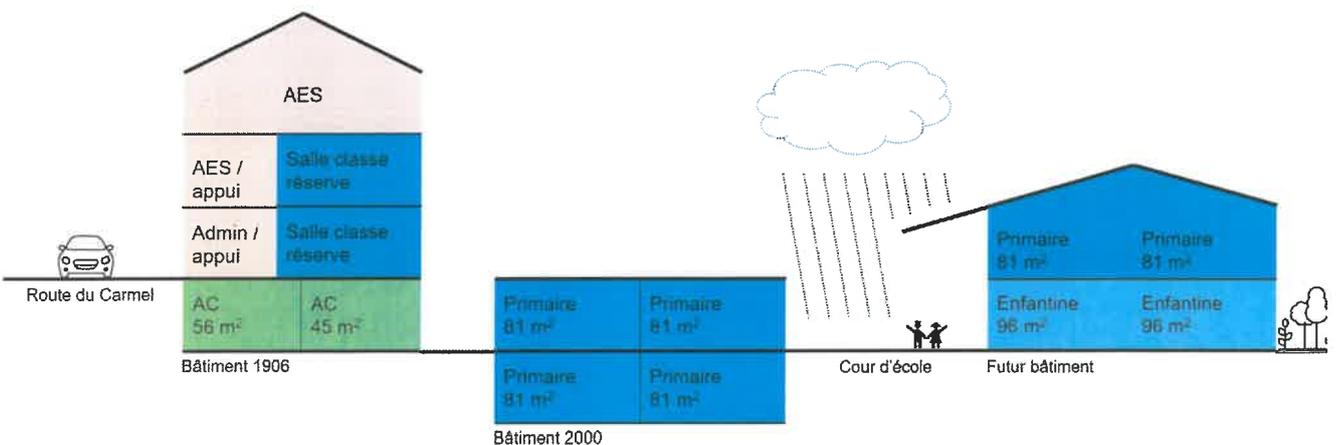
### Identification des besoins

1. Salles de classe pas aux normes (bât.1906)
2. Pas de salles d'appui
3. Potentiel futur impossible (40 à 50 élèves)
4. Bureaux administratifs manquants
5. Pas de préau couvert



## Programme des locaux

### Nouveau programme des locaux



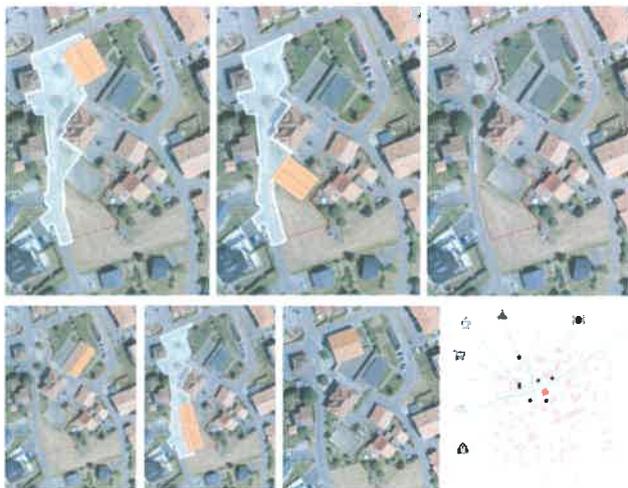


## Faisabilité

### Concepts architecturaux

### Variantes d'implantation

Fonctionnement du site scolaire  
Interactions avec l'environnement proche et le village  
Intégration dans les futurs projets de développement



### Morphologie de bâtiment

Adéquation programme – bâtiment  
Détermination des surfaces et des volumes

Quantité	
Surface de plancher SF (SA + SA)	188 m <sup>2</sup>
Volumétrie VS (SA x ÉT)	2742 m <sup>3</sup>
Surface en % du bâtiment en sous-sol	13.00 %
Surface des abords aménagés SA4 SA8 SA16	1.500 m <sup>2</sup>
Nombre de bâtiments	1
Nombre d'étages au-dessus du terrain	2
Nombre de niveaux souterrains	0
Nombre de places de stationnement en sous-sol	0
Installation de transport, ascenseurs, vélos	1



## Coûts de construction

Estimation sommaire des coûts

Données d'objet	
Désignation de l'objet	19.05.023 r+4 salles de classe ou Plaque
Site/Adresse d'implantation	Bâtiments scolaires (enseignement, formation tertiaire) - Écoles primaires, secondaires (niveau collégiales) - Standard moyen
Quartier	
Commune et localité	1161 La Plaine-Morbigny

Quantité	
Surface de plancher SF (SA + SA)	188 m <sup>2</sup>
Volumétrie VS (SA x ÉT)	2742 m <sup>3</sup>
Surface en % du bâtiment en sous-sol	13.00 %
Surface des abords aménagés SA4 SA8 SA16	1.500 m <sup>2</sup>
Nombre de bâtiments	1
Nombre d'étages au-dessus du terrain	2
Nombre de niveaux souterrains	0
Nombre de places de stationnement en sous-sol	0
Installation de transport, ascenseurs, vélos	1

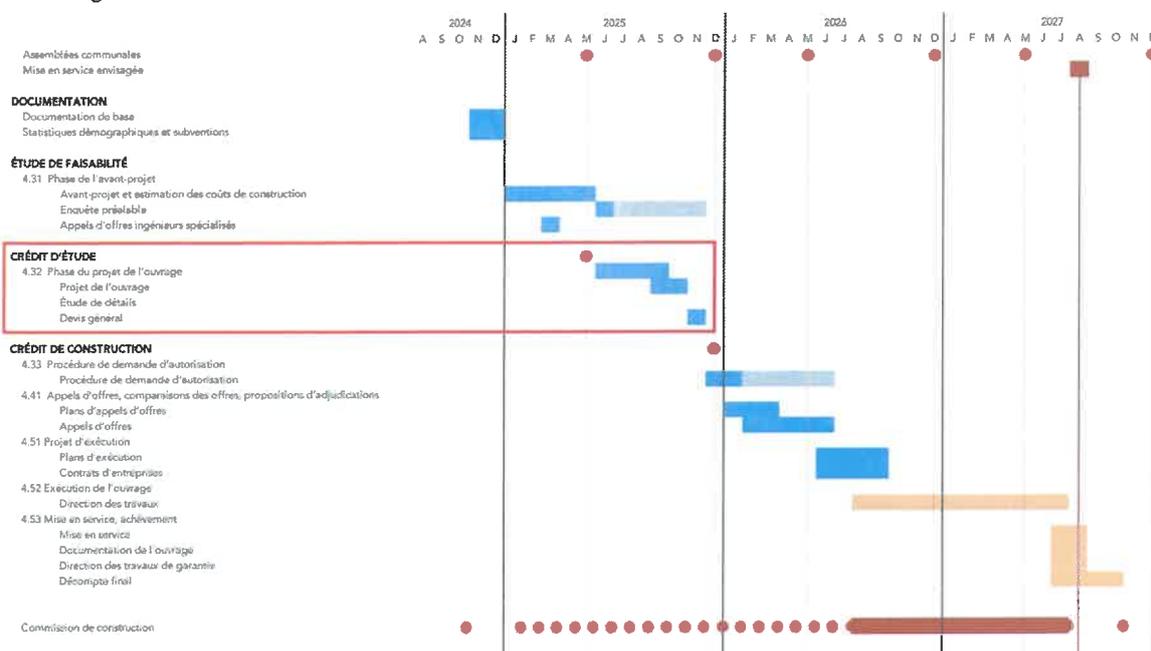
Complexité	
État existant (partiellement ou totalement)	Structure et base constructives - Muré (ciment armé et Armes)
Forme du lot	Terrain dénivelé
Norme énergétique et technique	Ménage P ou complexe, restrictions techniques
Conditions de la parcelle et du quartier	100% - Conditions de terrain spéciales et générales
Travaux particuliers	100% - Travaux particuliers (particuliers) et à l'extérieur
Spécificités des données particulières	100% - Pas, problèmes de construction particuliers sensibles
Complexité de la forme de l'ouvrage	100% - Forme du bâtiment complexe spéciale
Part de maîtrise	100% - Part de maîtrise également au-dessus de la moyenne

Saisie manuelle		
Désignation	CHF	Attribution CFC
Mobilier des classes (10000) (matras)	100000	3 Equipements d'exploitation
Transformations bâtiment 1000	100000	5 Base

Estimation des coûts						
Structure selon CFC	hors TVA	y c. TVA	Parts	Valeurs référentielles	Répartition des coûts	
1 Travaux préparatoires	18'581.-	20'000.-	0.6%	34.- CHF/m <sup>2</sup> SF	0	
2 Bâtiment	2'386'979.-	2'580'000.-	100.0%	75.0%	4'403.- CHF/m <sup>2</sup> SF	100
3 Équipements d'exploitation	296'922.-	320'000.-	9.3%	546.- CHF/m <sup>2</sup> SF		
Mobilier des classes (80'000) (classes) 320'000						
4 Abords	306'198.-	331'000.-	9.6%	221.- CHF/m <sup>2</sup> SA4	0	
5 Coûts de construction accessoires	84'181.-	91'000.-	2.6%	155.- CHF/m <sup>2</sup> SF	0	
6 Réserve	92'587.-	100'000.-	2.9%	371.- CHF/m <sup>2</sup> SF		
Transformations Bâtiment 1906 100'000						
<b>Coûts de réalisation CHF</b>	<b>3'184'869.-</b>	<b>3'442'000.-</b>	<b>100.0%</b>	<b>5'874.- CHF/m<sup>2</sup> SF</b>	<b>5</b>	



## Planning Planning intentionnel



## Crédit d'étude

Liste des mandataires et coût de l'étude

### Liste des mandataires

29100 Architecte	L'ARCH collectif Sàrl, Bulle
29200 Ingénieur GC	Roland Trezzini ingénieur civil SA, Bulle
29300 Ingénieur E	Pro Inel SA, Givisiez
29400 Ingénieur CVS	Frilow Sàrl, Fribourg
29600 Architecte paysager	MG associés Sàrl, Vuissens
29700 Géomètre	Geosud SA, Bulle
29740 Acousticien	Enviroacoustique Sàrl, Villaz-Saint-Pierre



## Crédit d'étude

Liste des mandataires et coût de l'étude

### Coût de l'étude

29100	Architecte	CHF 38 000
29200	Ingénieur GC	CHF 27 000
29300	Ingénieur E	CHF 4 000
29400	Ingénieur CVS	CHF 7 000
29600	Architecte paysagiste	CHF 21 000
29700	Géomètre	CHF 2 000
29740	Ingénieur acousticien	CHF 4 000
Total des honoraires		CHF 103 000
Réserve	15%	CHF 15 450
Frais	3%	CHF 3 554
Maquette de présentation		CHF 5 000
TVA	8.10%	CHF 9 882.28
Total TTC		<b>CHF 136 886</b>

**Montant du crédit d'étude TTC CHF 140 000.-**

### Incidences financières :

Madame Laurence Corninboeuf présente les incidences financières liées à ce crédit d'étude :



## Investissement pour un crédit d'étude relatif à la construction d'une nouvelle école

### Coût (TTC)

Crédit d'étude, nouveau bâtiment scolaire CHF 140'000. -

**Total (TTC) CHF 140'000. -**

### Charge financière annuelle

Financement par : emprunt

Amortissement bâtiments 3% CHF 4'200. -

Charge d'intérêts 1.25% CHF 1'750.-

**Charge annuelle totale CHF 5'950. -**



Le Président remercie Madame Laurence Corminboeuf et Messieurs Alain Saudan et Samuel Dobler de leur présentation et donne la parole au Président de la Commission financière.

### **Rapport de la Commission financière :**

Monsieur Pascal Charlet rapporte que la Commission financière donne un préavis favorable à ce crédit d'étude.

Le Président remercie Monsieur Pascal Charlet de son rapport.

### **Discussions :**

Le Président donne la parole à l'Assemblée.

**M. François Pointet** demande ce qui va être entrepris pour améliorer la sécurité aux abords des écoles. **Le Président** répond que l'étude de mobilité en cours et l'étude de réaménagement du centre du village prendront en compte cet aspect. Une modification des flux dans le périmètre des écoles est également à l'étude.

**M. Paul Maillard** estime qu'il faut, en plus des abords des écoles, absolument améliorer la sécurité sur toutes les routes communales. Il s'agit donc en effet d'intégrer globalement cet aspect aux études en cours (mobilité et réaménagement du centre du village). La vitesse des véhicules doit être réduite par la mise en place de moyens adéquats.

**Mme Roselyne Quintero Le Rouge** demande où se situera exactement le nouveau bâtiment scolaire.

**M. Alain Saudan** répond que les parcelles situées autour de l'école permettent d'accueillir un bâtiment supplémentaire de 4 classes. L'implantation définitive est encore à étudier, ceci en tenant compte de la sécurité pour les enfants.

**M. Dominique Chollet** demande pourquoi la commune de Gruyères n'est pas incluse dans le projet alors qu'elle fait partie du cercle scolaire.

**Mme Laurence Corminboeuf** répond que le Conseil communal a approché la commune de Gruyères, mais que celle-ci n'est pas intéressée car aucune croissance démographique n'est attendue à Gruyères. De plus, le règlement stipule que chaque commune est responsable de ses bâtiments et de ses infrastructures.

**Mme Karine Kilchoer** insiste sur le fait que la convention signée entre les deux communes permet ceci.

**M. Dominique Chollet** pense que cette situation est contraire à la loi et demande si la Commune a une dérogation accordée par le Canton.

**Mme Karine Kilchoer** répond que c'est ce qui a été définie lors de la création du cercle scolaire.

**M. Dominique Chollet** estime que cela va à l'encontre de la loi qui définit le droit aux subventions. Il s'inquiète de savoir si une demande préalable de subventions a été faite au Canton.



**Mme Laurence Corminboeuf** répond qu'une demande préalable sera faite une fois le crédit d'étude approuvé par l'Assemblée.

**M. Dominique Chollet** demande alors si le Canton pourrait, au moment de la demande de subvention, ne pas valider la construction d'une école au Pâquier et préconiser un projet différent à développer avec Gruyères.

**Mme Karine Kilchoer** répond que le Canton a signé la convention établie lors de la création du cercle scolaire. Celui-ci stipule que chaque commune est responsable de ses bâtiments scolaires.

**M. Alexis Morand** rappelle qu'un agrandissement de quatre classes était déjà prévu lors de la construction de la nouvelle école (prolongement du bâtiment par une aile au Nord). Il demande si cette possibilité a été étudiée.

**Le Président** répond que cette variante existe et qu'elle sera étudiée.

**M. Cédric Fragnière** s'étonne du fait que le mandataire veuille garder 2 salles de classe qui ne sont plus aux normes dans l'ancien bâtiment. Ensuite, il estime que l'on pourrait éviter de perdre des terrains de jeux et économiser des coûts en ajoutant 4 classes au-dessus de l'école de 2000.

**M. Alain Saudan** répond que les discussions avec la Commune ont débouché sur une volonté de maintenir des locaux utilisables dans l'école de 1906 étant donné que ceux-ci existent. Quant à l'option de construire 4 salles de classes sur l'école de 2000, cette variante reste ouverte et sera étudiée.

**Mme Laurence Corminboeuf** confirme que les bâtiments et les classes actuels dans l'école de 1906 seront conservés, tout en précisant que les locaux les plus adéquats quant à leurs dimensions seront bien entendu affectés en priorité aux élèves.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet ensuite ce point de l'ordre du jour au vote.

**Vote :**

**Décision :** l'Assemblée communale approuve par 62 oui et 3 non ce crédit d'étude relatif à la construction d'une nouvelle école.

Le Président remercie l'Assemblée de la confiance.

#### **4. Renouvellement du mandat à notre fiduciaire BDO**

Le Président rappelle que la Commune collabore depuis déjà trois ans avec BDO en tant qu'organe de révision des comptes communaux et le Conseil communal est pleinement satisfait de leurs prestations et conseils.

Conformément à l'article 98, alinéa 2, de la loi sur les Communes, la durée d'un mandat d'organe de révision ne peut excéder six ans consécutifs. Ainsi, en vertu de l'article 98, alinéa 1, de la même loi, il



est possible de confier un nouveau mandat de trois ans à BDO. Le Président passe la parole à Monsieur Pascal Charlet qui va présenter la proposition de la Commission financière.

### **Rapport de la Commission financière :**

Monsieur Pascal Charlet informe que selon la loi sur les finances communales (art. 57), une ou plusieurs reconductions de mandat sont possibles, mais la durée maximale du mandat d'un organe de révision ne peut excéder six années consécutives.

Le choix de la Commission financière, en date du 8 mai 2025, s'est porté sur la fiduciaire actuelle, BDO SA, pour les raisons suivantes :

- Société répondant aux attentes de la Commission financière et de l'Administratrice des finances communales ;
- Liste sérieuse de références et sociétés jouissant d'une bonne réputation ;
- Société régionale à Bulle et à Fribourg ;
- Prix correct en fonction des prestations fournies ;
- Fiduciaire donnant entière satisfaction dans son mandat actuel (déjà en place pour la vérification des comptes communaux 2022, 2023 et 2024, soit depuis l'introduction de MCH2).

Pour les différentes raisons énumérées ci-dessus, les membres de la Commission financière ont donc proposé au Conseil communal la reconduction du mandat pour les années 2025, 2026 et 2027 avec la société BDO SA, soit une période supplémentaire de 3 ans, en conformité avec la loi.

Le Président remercie Monsieur Pascal Charlet de son rapport.

### **Discussions :**

Le Président donne la parole à l'Assemblée.

La parole n'étant pas demandée, le Président soumet ensuite ce point de l'ordre du jour au vote.

### **Vote :**

**Décision** : l'Assemblée communale approuve à l'unanimité le renouvellement du mandat à notre fiduciaire BDO.

Le Président remercie l'Assemblée de la confiance. Il profite aussi de remercier la Commission financière communale de son travail et de ses conseils avisés.



## 5. Divers

Avant de répondre aux éventuelles questions, le Président tient à transmettre quelques informations :

- Le Conseil communal a établi son rapport de gestion 2024. Ce dernier, qui peut être consulté sur le site internet communal, retrace dans les grandes lignes les activités de l'année écoulée.
- Le Conseil communal a dû engager en urgence un montant de CHF 34'000.- pour la déviation d'une conduite d'eau communale. Comme ce montant dépasse la délégation de compétence du Conseil communal, la Commission financière a été mise au courant selon la réglementation en vigueur.
- La place de jeux de Sautaux fait l'objet de travaux. Il faudra un peu de patience avant d'utiliser la nouvelle place de jeux, mais, dans l'intervalle, le Président invite la population à fréquenter encore davantage le parc du Chèrvi.

Le Président donne ensuite la parole à l'Assemblée.

**M. Pascal Guinnard** revient sur l'étude globale de mobilité en cours. Il informe l'Assemblée, qu'ayant constaté les points de mesures effectués et la période à laquelle ils ont été faits, il a adressé deux questions au Conseil communal auxquelles, à sa déception et son grand étonnement, le Conseil communal n'a pas désiré répondre. En effet, le Conseil communal n'a pas voulu lui communiquer si l'étude de mobilité effectuera des mesures de trafic pendant la période où les agriculteurs sont actifs (trafic de tracteurs important sur certains axes du village) et si l'analyse de l'impact de la vitesse sur le bruit sera effectuée. M. Pascal Guinnard s'insurge contre cette manière de faire en rappelant que l'Assemblée communale (chaque citoyen et citoyenne) détient le pouvoir législatif. Il estime que l'Assemblée n'avait pas toutes les cartes en mains pour voter le crédit lié à l'étude de mobilité. Il manquait le cahier des charges et l'attribution prévue du mandat. Il estime impératif que ces éléments soient présentés à l'Assemblée avant tout vote d'investissement ou/et de crédits d'étude afin de pouvoir prendre des décisions en toute connaissance de cause.

Ensuite, il pose à nouveau ses questions au Conseil communal en estimant que le radar de comptage a été posé à la mauvaise période pour tenir compte de la circulation des véhicules agricoles et de manière beaucoup trop visible. Il rappelle aussi qu'il est extrêmement difficile qu'une étude ne soit pas biaisée et il est donc impératif que l'étude analyse de manière très soignée tous les éléments concernés.

**Le Président** rappelle que le Législatif avait donné mandat au Conseil communal de faire une étude de mobilité sur l'ensemble de la Commune. Pour ce faire, il a mandaté des professionnels, à savoir la société Team+, à qui il n'est certainement pas nécessaire d'apprendre leur métier. Concernant les mesures de trafic, le Président informe qu'elles ne sont pas encore terminées et prennent donc en compte l'important trafic agricole présent ces jours. Le Président rappelle enfin que les résultats de l'étude seront présentés et proposés à l'Assemblée une fois l'étude terminée.

**M. Pascal Guinnard** redit qu'il ne comprend pas pourquoi le Conseil communal n'a pas voulu répondre à ses questions et insiste sur le fait que la vitesse influe de manière importante sur le bruit et la sécurité.



**M. Sébastien Méloni** répond que l'Assemblée a accepté en 2024 un crédit d'étude pour la route du Carmel ainsi qu'un budget pour l'aménagement du centre du village. Ceci montre bien que tout le monde est très attentif à la sécurité générale sur les routes de notre village. Le Conseil communal a ainsi fait appel à des spécialistes pour proposer les mesures adéquates à l'atteinte des objectifs de sécurité fixés. Ceci dit, il s'insurge contre le fait que M. Pascal Guinnard se soit permis d'appeler directement les mandataires qui sont payés par la Commune. Cela a pour conséquence que c'est la Communauté qui paie le temps qui est pris à ces mandataires par un citoyen. Que se passerait-il si les quelque 1400 habitants de la Commune appelaient tous les mandataires chargés des projets communaux ?

**M. Pascal Guinnard** répond qu'il ne s'agit pas de faire des théories, mais d'amener des éléments constructifs pour l'étude et demande encore une fois si l'étude va tenir compte de l'impact de la vitesse sur le bruit.

**M. Sébastien Meloni** précise que les voitures passent déjà à 30 km/h devant chez M. Pascal Guinnard. Toute limitation à 30 km/h n'aura donc pas de nouvel impact à cet endroit.

**M. Pascal Guinnard** redemande si l'impact sur le bruit sera analysé afin de prendre une décision correcte sur la limitation ou non de la vitesse à 30 km/h.

**M. Sébastien Meloni** répond que l'on va maintenant attendre les résultats de l'étude. Si des précisions doivent encore être demandées par rapport au bruit, le Conseil communal reviendra vers l'Assemblée à ce moment-là pour une éventuelle demande de complément de crédit.

**M. Alexis Morand** rappelle que la route du Carmel est une route alpestre qui dessert des pâturages depuis le village. Il précise aussi que les nouveaux moteurs de tracteurs adaptent automatiquement la vitesse en montée (réduction de la vitesse) afin d'économiser du carburant. Il se demande si certaines personnes veulent abolir les tracteurs...

**M. Pascal Guinnard** précise qu'il n'est pas contre les tracteurs, mais désire que l'on tienne compte de l'ensemble du trafic à un moment où beaucoup de tracteurs circulent.

**M. Nuno Tenera** demande la date de démarrage du projet VALTRALOC et les impacts sur le trafic.

**Le Président** répond qu'une opposition bloque le projet pour l'instant. Malgré ceci, le démarrage est toujours prévu en juin 2025, mais cela dépendra vraiment de la levée ou non de cette opposition.

Concernant le trafic, des perturbations sont à prévoir, mais tout sera réglé par une signalisation qui gèrera l'ensemble du trafic et l'accès à la déchetterie qui restera ouverte.

**M. Sébastien Meloni** précise que, le moment venu, la population sera informée du démarrage de ce chantier et des mesures de circulation mises en place.

**M. Nuno Tenera** trouve dommage que la présentation Powerpoint du thème de l'école faite par ses collègues architectes n'ait pas été lisible sur l'écran de projection.

**Le Président** répond qu'il veillera à ce que cela soit mieux la prochaine fois.

**M. François Pointet** demande si, sur la base de documents qu'il a vus sur le site internet communal, le PAD Chancheri (no 2 sur les plans) est vraiment abrogé.

**Mme Erika Morand** répond que ce PAD n'est pas abrogé. Elle vérifiera les documents présents sur le site internet et informera M. F. Pointet. Elle précise aussi que le PAD Chancheri a été mis à l'examen



préalable auprès des Services du Canton qui ont transmis leurs remarques. Il est donc en train d'être travaillé par les propriétaires concernés en prenant en compte les remarques émises par le Canton.

**M. Dominique Chollet** ne comprend pas que la Commune se dise sensible à la mobilité et à la sécurité sur les routes communales et que, dans le même temps, elle ne soutient pas son opposition faite à l'encontre de la mise à l'enquête de la réfection du chemin de la Fin (chemin des écoliers inscrit comme chemin de mobilité douce dans le plan communal) qui prévoit une largeur de 233 cm et qui ne respecte ainsi pas les bases légales.

**Mme Erika Morand** répond qu'il s'agit d'un chemin privé (et non pas communal) à usage public. De plus, ce chemin sera finalement réalisé à 350 cm de largeur. Il devrait être mis à l'enquête avec cette largeur. De plus, elle rappelle que les écoliers peuvent également cheminés par la route de la gare qui dispose d'un trottoir.

**M. Philippe Gremaud** demande ce qu'il advient de la ferme communale située à la route de Gruyères 43 suite au décès de son locataire.

**Mme Laurence Corminboeuf** répond qu'un relevé du bâtiment est actuellement en cours afin de définir ce qui est réalisable avec ce bâtiment.

**Mme Chantal Tendon** demande ce qu'il en est de la situation du projet de «Montbarry».

**Le Président** répond que le projet initié par la Fondation Montbarry a été abandonné et que la Commune a demandé au nouveau propriétaire (l'Evêché) d'entretenir les bâtiments et leurs alentours afin d'assurer la sécurité.

**Le Secrétaire** informe qu'il a été contacté tout dernièrement par M. Corpataux de l'Evêché qui a communiqué à la Commune qu'un nouveau projet était en cours d'étude. La Commune sera informée sur le projet seulement dans le courant de l'automne 2025.

**M. Paul Maillard** demande si un état des routes est réalisé lors de projets de constructions dans la Commune. Il constate que les routes et les arbres communaux subissent régulièrement des dégradations par ces chantiers privés.

**Mme Erika Morand** confirme qu'un état des routes est réalisé et que les dégâts sont facturés au maître d'ouvrage.

**M. Cédric Fragnière** demande quelle est la situation du projet de contrôle du parcage sur les parking communaux.

**Claude Pasquier** rappelle la procédure que la Commune a dû suivre et informe qu'il ne reste plus qu'au Canton à valider la délégation de compétence à la société Securitas qui sera chargée des contrôles. Cette dernière débutera les contrôles dès cette validation reçue.

**M. Cédric Fragnière** demande si des mesures ont été prises suite à la cyberattaque faite sur le logiciel de gestion de l'AES afin d'éviter à l'avenir ce genre d'attaques.



**Mme Karine Kilchoer** répond que c'est une ancienne version du logiciel de gestion qui a été attaquée. Il s'agit d'une erreur de la part du prestataire de service externe à la Commune. La mise en exploitation de la nouvelle version a réglé le problème.

De plus, le Conseil communal a mandaté un expert en protection des données et en informatique qui a fait un audit complet de la Commune et mis en place les procédures de protection maximales (formation, surveillance, contrat avec nos prestataires externes, etc).

**M. Pascal Guinnard** demande quelle est la situation du projet « PAD Chancheri ».

**Mme Erika Morand** répond que la Commune n'a plus eu de nouvelles, mais elle sait que ce projet suit son cours du côté des propriétaires privés.

**M. Pascal Guinnard** demande s'ils peuvent déjà faire un projet si le PAD n'est pas approuvé.

**Mme Erika Morand** répond par la négative et rappelle que ce PAD en est à l'étape où le Canton a fait ses remarques sur ce projet qui a été mis à l'examen préalable. La prochaine étape serait la mise à l'enquête du projet.

**M. Michel Chassot** estime que la Commune doit être pro-active lorsqu'un immeuble qui pourrait être utile à la Commune est à vendre. Il pense en particulier à la maison à vendre à la route de Montbarry (à côté de l'école).

**Le Président** répond que la Commune est pro-active et a visité cette maison. Malheureusement, celle-ci n'est pas du tout adaptée à nos besoins et, au vu de son prix de vente, une rénovation complète serait beaucoup trop onéreuse.

**M. Cédric Fragnière** estime qu'au vu de la pression financière que le Canton va mettre sur les communes à l'avenir et en fonction d'autres éléments économiques, les finances communales vont se détériorer. Il demande donc au Conseil communal quelle est sa vision et stratégie pour l'avenir (vente de terrains communaux, développement d'immobilier, etc).

**Le Président** répond que les comptes communaux sont actuellement mieux que prévu. Par contre, le Conseil communal se soucie également des futures augmentations des charges liées (santé, EMS, Centre sportif régional, etc). La situation peut en effet se péjorer à long terme. Dans ce cas, il sera nécessaire de rediscuter de la baisse d'impôts effectuée en 2023. Il rappelle aussi que la Commune est propriétaire d'une grande surface de terrain en-dessous de l'église. Celle-ci pourrait être mise en valeur à des fins de rentabilité. Par contre, la Commune ne dispose plus de terrain en zone artisanale permettant l'implantation d'entreprises. Le Conseil communal poursuivra également une stratégie de développement prudente.

**M. Istan Varga** profite de cette assemblée pour remercier le Conseil communal pour tout le travail qu'il fait au bénéfice de la Commune.



La parole n'étant plus demandée et avant de clore cette assemblée, le Président adresse encore quelques remerciements :

*« Tout d'abord des remerciements chaleureux à tout le personnel de l'administration communale. Chers Adélaïde, Fanny, Géraldine, Mélanie, Catherine, Janick et Jean-Claude, merci de votre dévouement et de votre efficacité dans la réalisation de vos diverses tâches administratives. Les citoyens apprécient toujours leur passage à l'administration communale. Votre travail consciencieux et votre soutien aux élus que nous sommes sont indispensables et appréciés.*

*Je souhaite également remercier nos employés de l'édilité, Yves, Markus, Jérémie et Sylvain, qui veillent avec soin à l'entretien de notre village et de ses infrastructures. Merci pour votre flexibilité et pour l'aide précieuse que vous nous apportez au quotidien.*

*Un merci tout aussi chaleureux aux membres des différentes Commissions communales. Votre expertise et votre engagement nous sont d'une aide précieuse.*

*Je n'oublie pas non plus le personnel de l'école et de l'AES qui assume ses responsabilités avec bienveillance, empathie et assiduité. Votre travail fait une différence réelle dans la vie de nos concitoyens.*

*Enfin, un grand merci à mes collègues du Conseil communal. Nous travaillons ensemble dans un esprit constructif et collaboratif, ce qui est essentiel pour l'avancement des projets de notre Commune.*

*Je vous souhaite à toutes et à tous une belle fin de soirée et vous invite à poursuivre nos échanges de manière informelle autour d'un verre ! Merci pour votre attention et votre engagement ! »*

Le Président clôt l'assemblée, il est 21h50.

Le Pâquier, le 19 mai 2025

#### AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président de l'Assemblée :

Nicolas Gremaud



Le Secrétaire général :

Jean-Claude Duriaux